

**COMMUNE DE SAINT BERNARD DU TOUVET
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 23 août 2007**

L'an deux mil sept, le vingt trois août à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Dominique GERMAIN, Maire.

Etaient présents : Dominique GERMAIN, Thessy PITON, César SANZ, Patrick DOLCI, Didier BRIGANT, Daniel FAUDRY, Bruno FERRIER

Etaient absent : Pierre ROIGT.

Date de convocation : 6 août 2007.

Nombre de membres en exercice : 8

Thessy PITON a été élue secrétaire.

Mme le Maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour : tarifs des t-shirt, et travaux des Viroilles

Le conseil municipal accepte d'ajouter ces deux points à l'unanimité.

I. Budget : décision modificative

Mme le Maire informe les élus qu'il convient de prendre une décision modificative concernant le budget de la régie des remontées mécaniques. Elle propose les virements suivants :

Section de fonctionnement :

6218 (autre personnel extérieur) : - 1 500.00

6257 (réceptions) : - 500.00

6611(intérêts des emprunts) : + 2 000.00

Section d'investissement :

2182 (matériel de transport) : + 100.00

2315 (travaux en cours) : + 50 000.00

1318 (subvention Pays Grésivaudan) : + 7 530.00

1641 (emprunts) : + 42 570.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité les virements de crédits présentés.

II. Travaux : drain à la Batie

Mme le Maire informe les élus que M. Christophe Ramoino a déclaré un dégât des eaux sur sa propriété suite à la réfection de la route de la Batie en 2005.

Un rendez-vous a eu lieu sur place avec les deux experts diligentés par l'assureur de M. Ramoino et celui de la commune. Un protocole d'accord a été établi. Mme le Maire demande au Conseil de valider ce protocole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le protocole d'accord établi le 22 juin 2007, disposant que :

La commune règlera les matériaux sur présentation de facture, soit 10 ml de tuyau drainant, 3 m3 de galets et 20 m2 de géotextile. A charge de M. Ramoino de réaliser le drain vers la zone de parking.

III. Commission PEZMA 2005-2009

Mme le Maire informe les élus qu'il convient d'établir la composition de la commission communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la liste suivante :

Mme Dominique GERMAIN	élu
M. Patrick DOLCI	élu
Mme Thessy PITON	élu
M. Joseph DORIS	retraité
M. Fernand GAUDE	retraité
M. Francis RAIBON	agriculteur
M. Hervé BARE	agriculteur
M. Michel BANDET	agriculteur

IV. Urbanisme : certificat d'urbanisme 07 T 2001

Suite au dépôt d'un certificat d'urbanisme de M. Chevalier Jean-Denis sur la parcelle C 494, située au Planet, la DDE du Touvet qui instruit ce dossier a besoin que le conseil municipal autorise le pétitionnaire à :

Accéder à son terrain en passant sur le chemin rural appartenant au domaine privé de la commune

Faire passer les raccordements du projet aux réseaux d'eau potable et d'électricité sous ce chemin

A élargir le chemin à 4.50 m.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le pétitionnaire à :

- Accéder à la parcelle C 494, par le chemin rural ;
- Faire passer les réseaux d'eau potable, d'électricité et de téléphone, sous le chemin rural. Les réseaux devront être enterrés à la charge du pétitionnaire ;

- A élargir le chemin rural à 4.50 m et avec autorisation des propriétaires riverains. L'entretien de ce chemin rural (déneigement, entretien et réparation des réseaux enterrés, du revêtement...) sera à la charge du pétitionnaire.
- Par ailleurs, le pétitionnaire devra prévoir un assainissement individuel, le diamètre du tuyau de collecte des Viroilles étant insuffisant.

V. Travaux sylvicoles : modification de la délibération du 1^{er} mars 2007.

Mme le Maire informe les élus qu'il convient de rectifier la délibération suite à une erreur de l'ONF.

Le montant des travaux est fixé à 4 320 € HT

→ Dépenses non subventionnables 2 520 € HT : parcelles 17-22

→ Dépenses subventionnables 1 800 € HT : dépressage

• Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional	540 €
• montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Général	360 €
• montant total des subventions	900 €

* Montant total du financement sur fonds libres des travaux subventionnés 900 € HT

→ la somme totale à la charge de la commune s'élève à 3 420 € HT (autofinancement + travaux non subventionnables)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement présenté
- Charge Madame le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- Sollicite l'octroi d'une subvention au Conseil Général et au Conseil Régional ainsi que l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

VI. Travaux d'assainissement « Les Benoits » : lancement du marché et convention avec SIE.

Ce point est reporté à une séance ultérieure, Mme le Maire n'ayant pas de réponse du syndicat intercommunal des eaux de La Terrasse sur leur participation financière aux travaux d'assainissement des Benoits.

VII. Régie des remontées mécaniques : tarifs ski de fond 2007/2008.

Ce point est reporté à une séance ultérieure

VIII. Délibération de principe concernant les subventions de l'Agence de l'eau.

Mme le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général de l'Isère demandant à ce que chaque collectivité bénéficiaire des subventions de l'Agence de l'Eau, autorise le conseil général à percevoir les subventions de l'Agence de l'eau et à nous les reverser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Conseil Général de l'Isère, sur la durée du 9^{ème} programme (2007-2012) à percevoir pour le compte de la commune les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau et à les reverser à notre collectivité.

IX. Dossier de demande de subvention pour la réfection des voiries communales.

Suite au violent orage survenu le 11 juin dernier, un dossier de demande en reconnaissance en catastrophe naturelle a été déposé auprès de la Préfecture de l'Isère ainsi que deux demandes de subventions auprès du Conseil général de l'Isère et du service DGE de la Préfecture. Il convient d'arrêter le plan de financement :

Coût prévisionnel des travaux (estimé par la DDE) :	56 000.00 € HT
DGE (40%)	22 400.00 €
Conseil Général (40%)	22 400.00 €
Autofinancement communal	11 200.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de la Préfecture et du Conseil Général, et valide le plan de financement ci-dessus.

X. Travaux aux Viroilles

Après consultations, le devis de l'entreprise COLAS est retenu pour la somme de 43 545 € HT. Mme le Maire est autorisée à l'unanimité à signer ce marché.

XI. Tarifs t-shirt

Mme le Maire informe les élus que la vente des t-shirt à 10 € ne marche pas. Elle propose de baisser le prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le prix suivant à compter du 3 septembre 2007 :

T-shirt adulte :	7 €
T-shirt enfant :	5 €

XII. Divers et communications

5 mètres d'acodrain et 8 mètres de tuyau vont être posés sur le parking des Viroilles pour résoudre les problèmes de débordement de l'eau à la fonte des neiges.

Etude zone NA : 3 réunions seront programmées cet automne pour que la population soit concertée sur la suite donnée au devenir de la zone NA du Pelloux. Les dates seront fixées le 4 septembre prochain lors de la réunion de préparation avec les bureaux d'études.

Délibération du 7 septembre 2006, concernant la culture des OGM : le recours du Préfet pour faire annuler cette délibération a été rejeté par le tribunal administratif de Grenoble

La séance est levée à 22 h 15